

GMS/B.J. - 29/10/81
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 82/II4 /du 29/01/82
portant inscription, au tableau d'avancement de Monsieur DOS SANTOS Gabriel Ingénieur en Chef d'Agriculture de 2° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut général des Fonctionnaires;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/56 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3/3/60 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques;
Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut général des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 65/170/FP, BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/196/FP du 5/7/62 portant nomination et révocation des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
Vu le Décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 22 Août 1981

DFP:

D.B.

DCF:

DECRETE :

Article 1er: Monsieur DOS SANTOS Gabriel, Ingénieur en Chef d'Agriculture de 2^e échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1981 à deux (2) ans pour le 3^e échelon de son grade.

Article 2: Le présent Decret sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 29 Janvier 1982

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage.

Colonel Louis SYLVAIN, GOMA.-

M. MOUANGENGA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU./

AMPLIATIONS:

- JORPC.....	2
- DECM/SC.....	2
- DETFP/DFP.....	4
- DS.....	2
- DCF.....	2
- MNE.....	2
- JGNE.....	2
- D.M.F./DOSSIER.....	4
- INTERESSE.....	1.-